



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-02-18

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NATURE TA
VILLE »**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune de Sisteron a identifié plusieurs sites de la ville qu'elle souhaite végétaliser. Il s'agit d'espaces de loisirs, de quartiers résidentiels ou de bordures de voie. Les espèces végétales choisies seront locales et adaptées au climat. Ce sont 150 arbres et arbustes qui seront plantés. Ceux-ci joueront un rôle à la fois décoratif, paysager, de séparation des espaces et également de création d'îlots de fraîcheurs.

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre en œuvre un important plan de végétalisation de divers espaces publics,

CONSIDERANT que la Région Provence Alpes Côte d'Azur finance ce type d'opération.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, une aide financière selon le plan de financement suivant :

Montant HT sollicité auprès de la Région	Montant HT Autofinancement commune	Montant total HT des dépenses éligibles
34 606.25€	14 831.25€	49 437.50€
70%	30%	100%

Le montant total des travaux et aménagements s'élève à 65 137.50€ HT, le montant de l'aide financière demandée a été calculé sur la base des dépenses éligibles pour cet appel à projets. Le reste à charge total de la commune sur la base d'une subvention de 70% serait de 30 531.25€.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 14 mars 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 18/03/2025 à 17h04

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250314-2025_02_18D